

« La destruction de la fonction publique »

Grands oubliés de la hausse du pouvoir d'achat, les fonctionnaires sont appelés à se mobiliser, mardi, afin de dénoncer leurs conditions de travail et le grignotage progressif de leur statut. Dans le Haut-Rhin, les neuf fédérations sont unies dans la bataille.

Céline Bechler

Gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, hausse de la CSG (contribution sociale généralisée), annonce de 120 000 suppressions de poste d'ici 2022, menace sur le statut, report de l'évolution des grilles salariales, pour les neuf organisations syndicales haut-rhinoises de la fonction publique, la coupe est pleine. « Les promesses électorales du candidat Macron annonçaient l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires, or les attaques se multiplient : conditions de travail qui se dégradent, statut menacé, pertes de salaire... C'est un message très négatif envoyé par le gouvernement », dénonce Michel Corriaux, président de l'Union départementale CGE-CGC.

« Du jamais vu »

C'est pourquoi, unis dans la bataille et l'action, la CFTC, la Fédération autonome, FO santé et territoriaux, la CFE-CGC, la CFDT santé sociaux, la FSU, la CGT services publics, lancent un appel à la grève dans la fonction publique, ce mardi 10 octobre, et à une manifestation pour l'ensemble du département à 10 h dans les rues de Mulhouse. « Elle ne s'adresse pas uniquement aux fonctionnaires, mais à tous les citoyens, car c'est le service rendu au public qui est concerné, donc les victimes de ces attaques, ce sont aussi les citoyens », observe Michel Corriaux. L'appel à la grève et à l'action est relayé par une dizaine de syndicats de médecins, trois syndicats d'inspecteurs de l'Éducation nationale – « du jamais vu » d'après Jean-Marie Koelblen, le secrétaire départemental de la FSU –



Fonctionnaires, enseignants, médecins, cheminots, routiers, retraités... « tous les citoyens » sont invités à manifester mardi pour dénoncer, leurs conditions de travail et la détérioration de leur statut. Archives L'Alsace/Hervé Kielwasser

les routiers CGT, les cheminots CGT et CFDT, FO et l'intersyndicale des retraités.

Parmi les motifs qui font grincer des dents les agents, le rétablissement du jour de carence – autrement dit la suppression d'un jour de traitement dès le premier jour d'arrêt maladie – représente « une perte sèche de 50 € du traitement en moyenne, plus une perte de 1/140^e de la prime de service. Une double peine qui ne sera pas compensée par les conventions collectives ou les mutuelles comme dans le privé », estime Olivier George, secrétaire départemental adjoint

Unsa santé sociaux. D'autant que c'est une mesure coûteuse qui a déjà été testée en 2012 et dont les effets sur l'absentéisme de courte durée n'ont pas fait leur preuve », argumente-t-il.

Autre mesure impactante qui attire les foudres des fonctionnaires, la hausse de 1,7 % de la CSG : « Initialement, elle devait être compensée. Ce sera vrai pour le privé, mais pour les fonctionnaires, on en est loin puisque la compensation ne suivra pas après le 31 décembre », observe Christophe Odermatt, responsable régional FO pour les territoriaux. Les

arrivants au 1^{er} janvier n'auront aucune compensation, ce qui remet en cause le principe d'égalité de traitement entre les agents. » Et Jean-Marie Koelblen d'enchaîner : « Faire basculer la CSG sur l'impôt est un vrai choix politique, c'est une privatisation latente de la Sécurité sociale vers les mutuelles et les assurances privées. »

Maisons de retraite : « Cinq minutes pour une toilette »

Que dire encore des 120 000 suppressions de postes annoncées, dont

70 000 dans la fonction publique territoriale ? « C'est notre statut qui est attaqué, nos conditions de travail qui vont se dégrader et un service de moins bonne qualité qui sera rendu. On va vers une destruction de la fonction publique et les plus touchés seront les plus pauvres, ceux qui n'auront pas les moyens de payer une mutuelle, des écoles privées... », ajoute le secrétaire de la FSU 68.

De l'école à la santé, les exemples ne manquent pas : suppression de lits, fermeture des urgences à Thann, de la maternité à Saint-Louis, externalisation des services... « L'hôpital de Mulhouse est devenu un no man's land, remarque Fabrice Jaugey de FO santé. Il y a dix chirurgiens qui sont partis en six mois pour aller dans le privé ou ailleurs. » « Sans parler des difficultés des maisons de retraite où il y a de moins en moins de personnel et de plus en plus de travail. Quinze toilettes dans une matinée, c'est cinq

minutes par personne. C'est un reniement du métier de soignant. On n'est plus dans la bienveillance que l'administration hospitalière fait tout pour exposer, d'ailleurs on ne parle plus de qualité de soin, mais de durée moyenne de séjour », complète Jean-Marc Kelay, pour la CFDT santé sociaux.

Tous les représentants syndicaux s'accordent sur un point : en s'attaquant à la fonction publique, le gouvernement Macron remet en cause un modèle de société. « On se mobilise pour nos droits, mais aussi pour rendre un service public de qualité. Quand il n'existera plus, quelle éducation, quelle justice, quelle santé, quels secours, quelle société aura-t-on ? », interroge Jean-Marie Koelblen.

Y ALLER Départ de la manifestation mardi 10 octobre à 10 h de la place de la Bourse, à Mulhouse.

Quelques chiffres à l'appui

Pour étayer leurs propos, les représentants syndicaux apportent quelques exemples concrets d'impact sur les salaires. « Avec le gel des salaires et la perte du point d'indice, un fonctionnaire de catégorie C qui gagne 1200 € bruts par mois va perdre 168 € de salaire par mois, un fonctionnaire de catégorie B, qui gagne 1500 € par mois, va perdre 210 € par mois et un fonctionnaire de catégorie A qui gagne 2000 € par mois, va perdre 280 € par mois », illustre Nathalie Kern de la Fédération CGT services publics. Et le gouvernement annonce sa volonté de

geler encore le point d'indice. » Autre exemple pour l'Éducation nationale : « Dans les années quatre-vingt, un enseignant gagnait 1,8 fois le smic [salaire minimum de croissance] alors qu'aujourd'hui c'est 1,25 fois », souligne Jean-Marie Koelblen, le secrétaire départemental de la FSU qui établit également une comparaison avec nos voisins : Le salaire d'un enseignant du primaire est de 2700 € pour 15 ans d'ancienneté alors qu'en Allemagne, pays que l'on prend souvent comme modèle, son homologue gagne 4600 €. »

APICULTURE

Pas de pesticides dans les ruches

Depuis 1989, les apiculteurs d'Alsace, à l'initiative de Jean-Pierre Heller, président honoraire de leur confédération régionale, organisent un concours. Le but : améliorer la qualité des miels.

Audrey Nowazyk

Quelque 177 échantillons ont été soumis, hier, à l'appréciation de la soixantaine de dégustateurs chargés de déceler des défauts dans les miels présentés au lycée du Pflixbourg, à Wintzenheim, qu'il s'agisse par exemple de la présence d'humidité ou d'écume. Ils ont passé au crible les quatre critères qui déterminent l'obtention d'une médaille : le visuel, l'olfactif, le gustatif et le tactile.

Une météo défavorable

Chaque miel, issu des six catégories (également nommées crus) inhérentes à l'Alsace (sapin, châtaignier, forêt, acacia, tilleul, fleurs, crème fleurs), est dégusté par trois juges. Habituellement seuls à leur table, les membres du jury étaient exceptionnellement installés en binôme, de nouveaux dégustateurs étant en train de parfaire leur formation pour rejoindre les rangs des quelque 250 juges alsaciens.



Parmi les critères de notation du miel : l'olfactif. Photo DNA/Laurent Habersetzer

Le nombre d'échantillons est en baisse à cause de la disparition des abeilles « qui ne trouvent plus leur pitance », explique André Friehe, président de la confédération. Il n'y a plus de fleurs dans la plaine d'Alsace, notamment entre les vignes où les abeilles allaient se nourrir. »

Autre facteur de la baisse de produc-

tion de miel, la météo, qui a été défavorable cette année. « Entre les gelées printanières qui ont compromis la récolte de l'acacia et les fortes chaleurs de juin qui ont anéanti tout espoir sur les tilleuls et autres miels de cru, la récolte a été limitée en volume », souligne Philippe Bosshard, l'un des organisateurs du concours et vice-président de la confédération.

Concernant l'étude montrant que 75 % du miel mondial serait contaminé par des pesticides, les apiculteurs alsaciens se veulent rassurants. « Tout d'abord, nous ne sommes pas des grosses structures. Nous possédons chacun entre dix et vingt ruches », précise André Friehe. Et puis les pesticides mis en cause dans cette étude contiennent une molécule qui agit sur le système nerveux de l'abeille, ce qui l'empêche de rejoindre sa ruche. Les pesticides ne parviennent donc pas à contaminer le nectar. » Il ajoute, afin de balayer tout doute dans l'esprit des consommateurs : « Et bien évidemment, nous n'ajoutons pas de produits insecticides dans nos miels. »

ARTISANAT

Les corporations ont « changé de logiciel »

Cinq ans après la décision du Conseil constitutionnel de supprimer leur caractère obligatoire, que reste-t-il des corporations d'artisans en Alsace ? On a posé la question en marge du congrès de l'Union des groupements artisanaux (UGA) du Centre-Alsace, hier à Colmar.

« À l'époque, personne n'aurait donné cher de leur avenir. Mais aucune corporation n'a disparu, sauf une qui s'est transformée », assure Bernard Stalter, président de la chambre de métiers d'Alsace. Il avait démissionné de la présidence du Ceser (Conseil économique, social et environnemental régional) suite à ce « coup de massue » porté au droit local. Mais tout cela appartient au passé. « Aujourd'hui, dit-il, on essaie de faire mieux avec moins. » La proposition de loi du sénateur André Reichardt pour trouver de nouvelles ressources aux corporations n'a en effet pas abouti.

Innovation, mutualisation, alliances

Malgré tout, le socle de l'artisanat alsacien reste solide avec 130 corporations – le nombre d'adhérents n'a néanmoins pas été communiqué. La



Le congrès de l'UGA a rassemblé 500 professionnels à Colmar, sur le thème : « Ensemble construisons l'avenir de nos entreprises ». Photo DNA/Laurent Habersetzer

décision du Conseil constitutionnel a amené les corporations à évoluer et à revoir leur fonctionnement. Elles ont innové au niveau des offres de service pour fidéliser leurs membres, mutualisé certaines activités, noué des alliances avec leurs fournisseurs et les syndicats. Ce que Thierry Bricola, secrétaire général adjoint de l'UGA, résume d'une formule : « Les corporations ont changé de logiciel. »

Michel Schmitt, son président, ne cache pas que l'UGA (23 corporations et un millier d'entreprises), a perdu 50 % de ses adhérents, mais il tempère : « Ce sont surtout des professionnels qui travaillent seuls, et nos ressources n'ont pas baissé dans la même proportion. Il a fallu se remettre en question comme après les 35 heures. » L'UGA, poursuit son président, « a développé des partenariats avec des organisations professionnelles comme la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et le Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA). » Un accord « gagnant-gagnant » qui renforce les syndicats nationaux en termes de représentativité.

Les corporations du Centre-Alsace ont également embauché une chargée de développement pour aller prospecter les artisans et leur proposer prestations et accompagnement. Depuis janvier, 70 adhérents ont été recrutés.

Aujourd'hui, nos corporations sont devenues « des entreprises », conclut Bernard Stalter. I.N.

ORDRE DES MÉDECINS

Les Docteurs Giuseppina SACCO et Cosmin ROSCA

Maladie et chirurgie des yeux

ont le plaisir de vous informer de leur installation au sein du cabinet d'ophtalmologie Centre Alsace (SELARL) en association avec les Docteurs Jean-Christophe BIJON, Zoé PALKO, Antonio CANTATORE et Carlos GIMENEZ

Au 7 bis rue de l'Hôpital - 67600 SELESTAT
Tél. 03 88 92 14 14 et à la Maison Médicale Rhéna
6 rue François Epailly - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 60 09 60

Consultations sur rendez-vous